GUIDE PRATIQUE TÉLÉMÉDECINE

SOMMAIRE

FICHE 1 : Téléconsultation & téléexpertise 3

FICHE 2 : Les outils régionaux Sara 8

FICHE 3 : Le tableau de bord 9

FICHE 4 : Planifier une téléconsultation 11

FICHE 5 : Gérer ses préférences de paiement 15

FICHE 6 : Envoyer des documents au patient 18

FICHE 7 : Lancer la téléconsultation côté professionnel de santé 22

FICHE 8 : Lancer la téléconsultation côté patient 24

FICHE 9 : L'annuaire régional des experts 26

FICHE 10 : Effectuer une demande de téléexpertise 27

Besoin d'aide ?

www.sante-ra.fr/contact-telemedecine/

GCS Sara la santé connectée

FICHE 1

TÉLÉCONSULTATION & TÉLÉEXPERTISE

GENÉRALITÉS

Les actes de télémédecine sont des **actes médicaux réalisés à distance**, au moyen d'un dispositif utilisant les technologies de l'information et de la communication *(article L. 6313-1 du Code de la santé publique).*

Parmi eux :

- **La téléconsultation** a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation ;

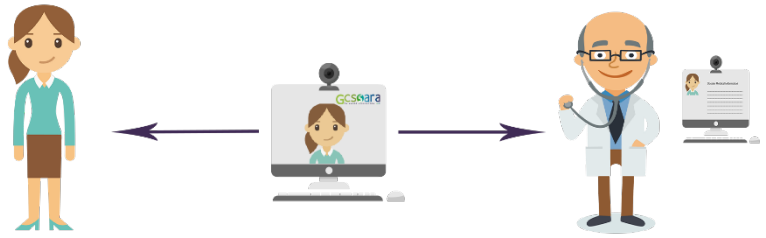

Patient seul ou accompagné d'un professionnel de santé

Consultation à distance par un professionnel de santé

- **La téléexpertise** a pour objet de permettre à un professionnel médical (dit « requérant ») de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux (dits « requis ») en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

Le médecin a besoin d'un avis de spécialiste

Transmission d'informations sur le patient

Le spécialiste donne un avis d'expert

L'Assurance Maladie rembourse les actes de téléconsultation depuis le 15 septembre 2018 et les actes de téléexpertise depuis le 10 février 2019.
L'acte est facturé au même tarif et remboursé comme une consultation classique.
Des **codes de facturation** ont été créés à cet effet (Voir rubrique Facturation).

© Gcs Sara

LA TÉLÉCONSULTATION

Pour en savoir plus sur les **pré-requis les préparatifs et le déroulé de la téléconsultation**, se référer à la fiche mémo **« Téléconsultation et Téléexpertise mise en œuvre »** de la HAS

Qui peut pratiquer une téléconsultation ?

Tout médecin peut recourir à la téléconsultation, quel que soit sa spécialité, son secteur ou son lieu d'exercice, en ville ou en établissement de santé (cabinet de ville, maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé, Ehpad, hôpital, clinique…).

Tout patient, qu'il soit atteint d'une affection aiguë ou d'une maladie chronique, peut se voir proposer une téléconsultation. Cependant, le recours à la téléconsultation relève de la décision du médecin qui doit juger de la pertinence d'une prise en charge médicale à distance plutôt qu'en face-à-face.

Conditions de remboursement par l'Assurance Maladie

Respecter le parcours de soin :

OU

- Être le médecin traitant du patient
- Connaitre le patient : avoir réalisé une consultation physique dans les 12 derniers mois
- Patient non hospitalisé

Exceptions au parcours de soin

Le respect du parcours de soins pour recourir à une téléconsultation n'est pas exigé pour :

- L'accès aux spécialistes en accès direct (gynécologie, ophtalmologie, stomatologie, chirurgie orale ou en chirurgie maxillo-faciale, psychiatrie ou neuropsychiatrie et pédiatrie) ;
- Les patients âgés de moins de 16 ans ;
- Une situation d'urgence.
- Les patients ne disposant pas de médecin traitant ou dont le médecin traitant est indisponible dans un délai compatible avec leur état de santé

Facturation

Pour en savoir plus sur la facturation des téléconsultations, consulter le site de l'Assurance Maladie

La facturation correspondant à une téléconsultation sera réalisée par le médecin téléconsultant, via la cotation d'un code : « TCG » (pour les généralistes) ou « TC » (pour les spécialistes). S'y ajoutent les majorations habituelles applicables à la cotation G ou C/CS.

➔ **Si le patient est connu du médecin téléconsultant**, le médecin dispose déjà des données administratives nécessaires à la facturation

© Gcs Sara

➔ **Si le patient n'est pas connu du médecin téléconsultant**, les données administratives nécessaires à la facturation permettant l'appel au service ADRi (nom, prénom, NIR et, pour les ayants-droits, en plus, la date de naissance) doivent être communiquées au médecin par le médecin traitant ou l'organisation territoriale mise en place quand le patient n'a pas de médecin traitant.

Pour le **médecin téléconsultant en libéral**, dont **le logiciel métier intègre les fonctionnalités** prévues par l'avenant 18 « télémédecine » au cahier des charges SESAM Vitale :

Transmettre une feuille de soins électronique **en mode SESAM sans Vitale**, en l'absence de carte Vitale du patient.

Pour le m**édecin téléconsultant en libéral**, dont **le logiciel métier n'intègre pas les fonctionnalités** prévues par l'avenant 18 « télémédecine » au cahier des charges SESAM Vitale :

Transmettre en **mode SESAM dégradé**. A titre dérogatoire, le médecin est exonéré, dans ce cas, de l'envoi de la feuille de soins papier parallèlement au flux télétransmis.

Pour le **praticien hospitalier :**

Rien ne change mis à part la **saisie des codes de facturation**

LA TÉLÉEXPERTISE

Pour en savoir plus sur les **pré-requis les préparatifs et le déroulé de la téléconsultation**, se référer à la fiche mémo **« Téléconsultation et Téléexpertise mise en œuvre »** de la HAS

Qui peut pratiquer une téléexpertise ?

Tout médecin peut recourir à la téléexpertise, quels que soient sa spécialité, son secteur d'exercice et son lieu d'exercice, en ville ou en établissement (cabinet de ville, maison de santé, centre de santé, établissement sanitaire et médico-social...).Une téléexpertise peut, par exemple, impliquer un médecin généraliste et un médecin spécialiste ou deux médecins spécialistes qui ont besoin d'échanger à propos d'un diagnostic, d'une lecture d'analyses ou sur la pertinence d'examens complémentaires à réaliser afin de décider du traitement le plus adapté par exemple.

© Gcs Sara

Conditions de remboursement par l'Assurance Maladie

Il doit y avoir un « médecin requérant » et un « médecin requis »

Pour le moment la téléexpertise est limitée aux patients :

- en affection longue durée (ALD),
- atteints de maladies rares,
- résidant en zones dites sous denses et dès lors qu'ils n'ont pas de médecin traitant ou rencontrent des difficultés à consulter rapidement,
- résidant en Ehpad ou dans des structures médico-sociales,
- détenus

Contrairement à la téléconsultation, la téléexpertise n'exige pas un échange avec de la vidéo : c'est un **échange en direct ou en différé entre deux médecins**, via une messagerie sécurisée.
Les patients doivent être informés sur les conditions de réalisation de la téléexpertise et avoir donné leur consentement après avoir reçu ces informations.

La téléexpertise doit être réalisée dans des conditions permettant de garantir :

- La sécurisation des données transmises (confidentialité, protection des données personnelles…)
- Et la traçabilité de la facturation des actes réalisés,
- L'équipement doit être adapté à l'usage de la téléexpertise avec une couverture des services nécessaires (images, photographies, tracés, etc.)
- Les échanges dans le cadre de la téléexpertise entre le médecin requérant et le médecin requis doivent s'appuyer sur le recours à une messagerie sécurisée de santé.
- Compte rendu obligatoire à la fin

Deux niveaux de téléexpertise

Niveau 1

Ne nécessite pas la connaissance préalable du patient : il s'agit d'une « question simple »

- Interprétation d'une photographie de tympan, ou de pathologie amygdalienne,
- Lecture d'une rétinographie,
- Étude d'une spirométrie,
- Lecture de photos pour une lésion cutanée, pour le suivi d'une plaie chronique d'évolution favorable,
- Titration des Beta bloquants dans l'insuffisance cardiaque,
- Interprétation d'un ECG
- Surveillance cancérologique simple selon les référentiels.

Niveau 2

Il s'agit d'un avis « circonstancié ». Il nécessite la connaissance préalable du patient

- Surveillance en cancérologie dans le cadre de la suspicion d'une évolution,
- Suivi d'une plaie chronique en état d'aggravation
- Suivi d'évolution complexe de maladie inflammatoire chronique
- Adaptation d'un traitement anti épileptique
- Bilan pré chimiothérapie, lors de son initiation,

© Gcs Sara

Facturation

Pour en savoir plus sur la facturation des téléexpertises, consulter le site de l'Assurance Maladie

Niveau 1

La clef de cotation est TE1

- Le médecin requérant est rémunéré **5**€ pour la demande
- Le télé expert **12**€ pour la réponse
- Le maximum facturable est de 4 actes par an pour le même patient et même télé expert

Niveau 2

La clef de cotation est TE2

- Le médecin requérant est rémunéré **10**€ pour la demande
- Le télé expert **20**€ pour la réponse
- Le maximum facturable est de 2 actes par an pour le même patient et même télé expert

Le requérant est payé directement par la Caisse (de façon annuelle) avec un **maximum de 500 € par an** quel que soit le nombre de requêtes assurées

© Gcs Sara

FICHE 2

LES OUTILS RÉGIONAUX SARA

Téléconsultation

Gratuit et simple d'utilisation, le service de téléconsultation Sara est **accessible par les professionnels de santé et les patients : www.sante-ara.fr/teleconsultation**
La plateforme de téléconsultation est sécurisée et agréée pour l'hébergement de données de santé.

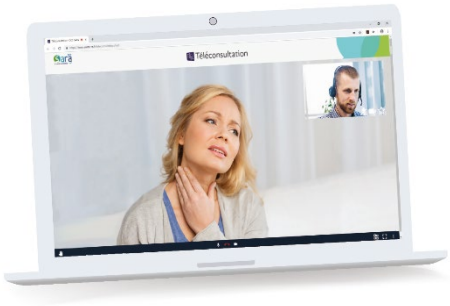

La plateforme comprend les services suivants :

- Un **tableau de bord** permettant de suivre son activité en détail (date, participants, durée, état d'une téléconsultation…) **Voir Fiche 3**
- Un **outil de planification** pour créer un créneau de téléconsultation et envoyer une invitation automatiquement par email ou SMS au patient
- Un **module de paiement** en ligne par carte bancaire (optionnel), à destination du patient, qui réglera le montant que vous définirez avant sa téléconsultation. La plateforme SARA utilise pour cela un prestataire extérieur : STRIPE, qui prend une commission sur chaque transaction (voir conditions sur https://stripe.com/fr/pricing). **Voir Fiche 5**
- Le **logiciel** MonSisra qui vous permettra notamment d'envoyer des documents (ordonnance, compte rendu…) au patient de manière sécurisée dans son Portail patient

MonSisra

Outil de messagerie sécurisée de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
Installable rapidement et de manière sécurisée et accessible par simple mot de passe au quotidien.

Cet outil permet de :

- **Recevoir tous les comptes rendus** de vos confrères ou hôpitaux
- Discuter sous forme de **conversations** avec n'importe quel acteur de santé équipé d'une messagerie sécurisée (que celui-ci utilise MonSisra ou une autre Messagerie Sécurisée de Santé)
- **Solliciter des experts** ou de recevoir vous-mêmes des demandes de téléexpertises.
- **Accéder à l'ensemble des autreS outils** référencés sur la plateforme Sara, et notamment le portail de Téléconsultation www.sante-ra.fr/teleconsultation

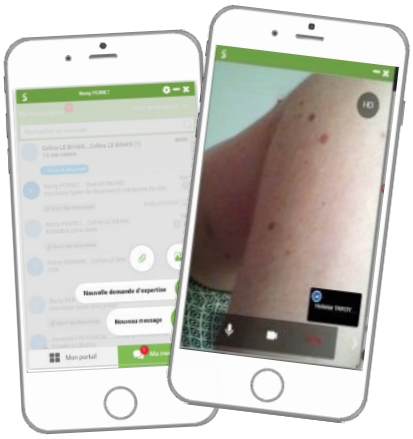

Comment installer MonSisra ?

Rendez-vous sur www.monsisra.fr

Besoin d'aide ?
Effectuez une demande d'assistance sur www.sante-ra.fr/contact

© Gcs Sara

FICHE 3

LE TABLEAU DE BORD

PRE-REQUIS

Pour accéder au tableau de bord rendez-vous sur www.sante-ra.fr/teleconsultation

OU

via MonSisra, depuis l'onglet Mon portail
cliquez sur la vignette :

Téléconsultation

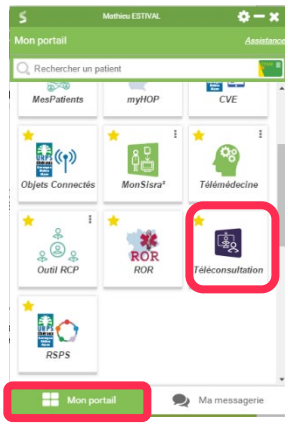

PRESENTATION DU TABLEAU DE BORD

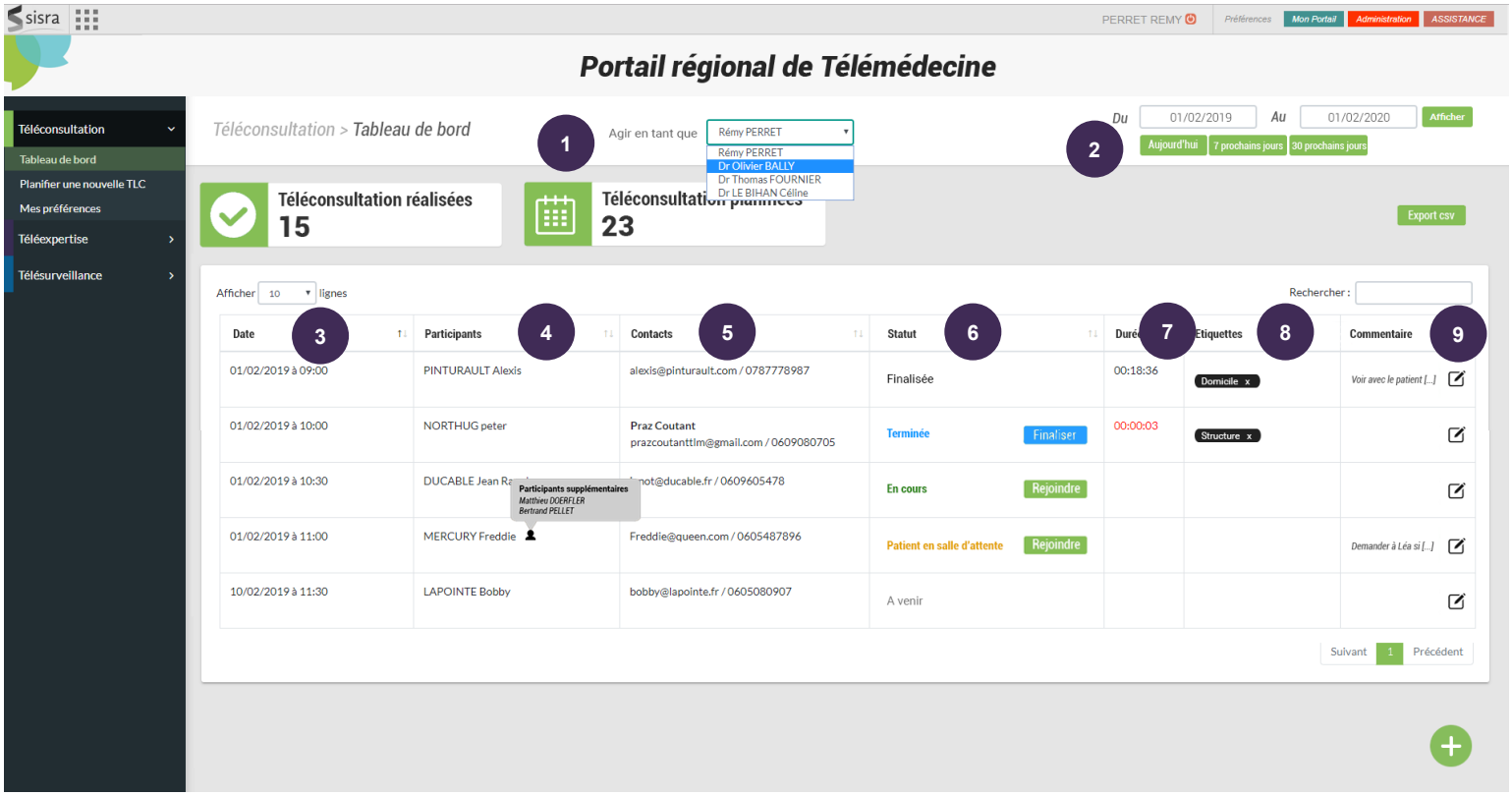

© Gcs Sara

Vous retrouvez les éléments suivants :

1. Possibilité de **déléguer la gestion de votre tableau de bord** à un secrétariat. Un délégué voit apparaitre dans la liste déroulante l'ensemble de ses délégants, et peut ainsi « Agir en tant que ».

2. **Zone de filtre** par date permet de suivre votre activité sur une période donnée

3. **Date et heure** prévue de la téléconsultation

4. **Participants**, c'est-à-dire le patient, et éventuellement d'autres personnes (professionnel accompagnant, etc)

5. **Adresse email et/ou numéro de mobile du patient** où l'invitation de téléconsultation a été envoyée par la plateforme Sara.

6. **Statut de la téléconsultation** ainsi que possibilité de réaliser des actions.

Les différents statuts peuvent être :

A venir
Ma téléconsultation est dans le futur, elle n'a pas encore été réalisée

Patient en salle d'attente
Le patient a bien cliqué sur son lien d'invitation, il est prêt et attend le téléconsultant dans une « salle d'attente virtuelle », sur son smartphone ou son ordinateur. Un bouton Rejoindre s'affiche alors vous permettant de lancer la téléconsultation

En cours
L'échange vidéo entre le patient et le professionnel est en cours

Terminée
Cet état ne concerne que les téléconsultations payantes, où le paiement en ligne est proposé au patient. Après une téléconsultation, il vous est possible de déclencher la facturation directement via un écran qui vous est proposé, au moment ou vous cliquez sur « raccrocher ». Si vous souhaitez différer la facturation, ou bien déléguer cette tâche à une secrétariat, il est toujours possible d'utiliser le tableau de bord et de repérer votre téléconsultation qui sera alors à l'était « Terminée ». Un bouton Finaliser vous permettra d'enclencher la facturation du montant souhaité.

Finalisée
L'état final d'une téléconsultation gratuite qui a été réalisée, ou bien d'une téléconsultation payante que vous avez finalisé et où le patient a été débité. (cf point précédent).

7. **Durée** de votre téléconsultation.

8. **Etiquette** permettant de cataloguer une téléconsultation en lui attribuant une mention que vous choisissez en toute liberté. Cela permet de structurer vos différents types de téléconsultations pour, au final, pouvoir extraire des tendances.
Exemple : Si vous réalisez par exemple une téléconsultation avec un patient à domicile, afin de savoir s'il supporte bien son traitement, vous pourrez taguer « Domicile » et « Suivi traitement ».

9. **Commentaire libre** pour vous-même ou votre secrétariat.
⚠ En aucun cas le patient ne pourra voir ce commentaire.

© Gcs Sara

Le jour de la téléconsultation, il vous suffit donc de venir sur ce tableau de bord au lien www.sante-ra.fr/teleconsultation et de surveiller l'arrivée du « **Patient en salle d'attente** » en rafraichissant régulièrement la page *(Touche F5)*

FICHE 4

PLANIFIER UNE TÉLÉCONSULTATION

CHOIX DU TYPE DE TÉLÉCONSULTATION

Depuis le portail www.sante-ra.fr/teleconsultation, cliquez sur **« Planifier une téléconsultation ».**

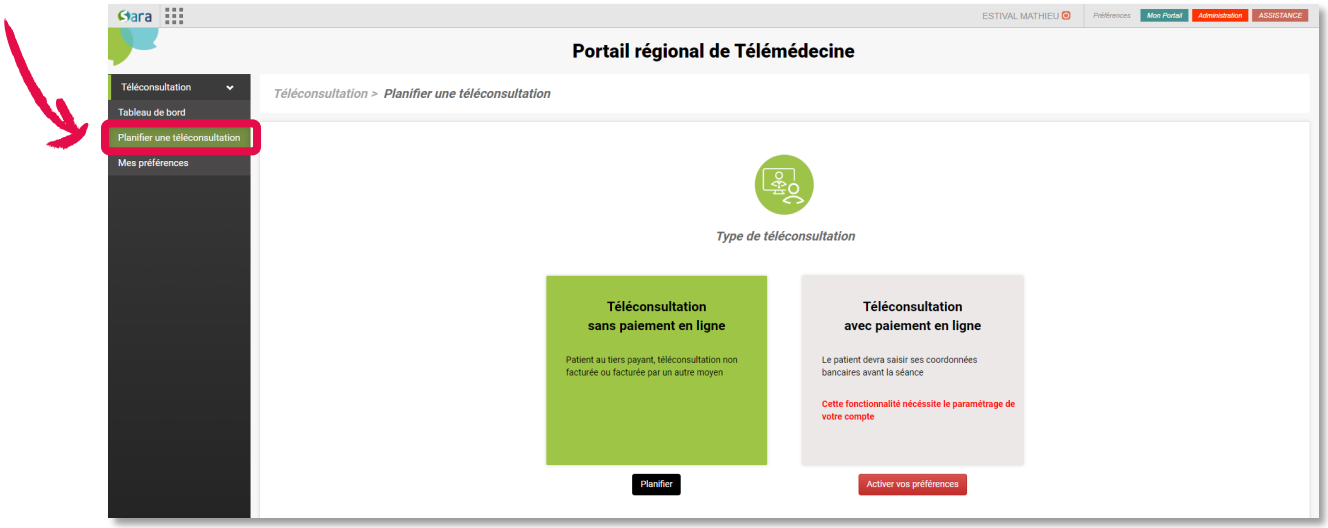

Par défaut, vous ne pourrez planifier qu'une téléconsultation **« sans paiement en ligne ».**

Voir Fiche 5 pour activer cette option

© Gcs Sara

CHOIX DES INVITES

- **Si votre patient est accompagné dans une structure référencée sur notre plateforme**, choisissez l'option « **Patient accompagné dans une structure** » puis sélectionnez dans la liste déroulante le nom du projet en question.

Si vous souhaitez rajouter une structure contactez votre animateur territorial e-santé

OU

- **Sinon,** il vous faut renseigner le nom et prénom en texte libre, ainsi qu'un email et/ou numéro de mobile du patient.

Il est possible à cette étape de rajouter d'autres participants, comme un aidant ou un professionnel de santé participant à la TLC

Puis cliquez sur Valider

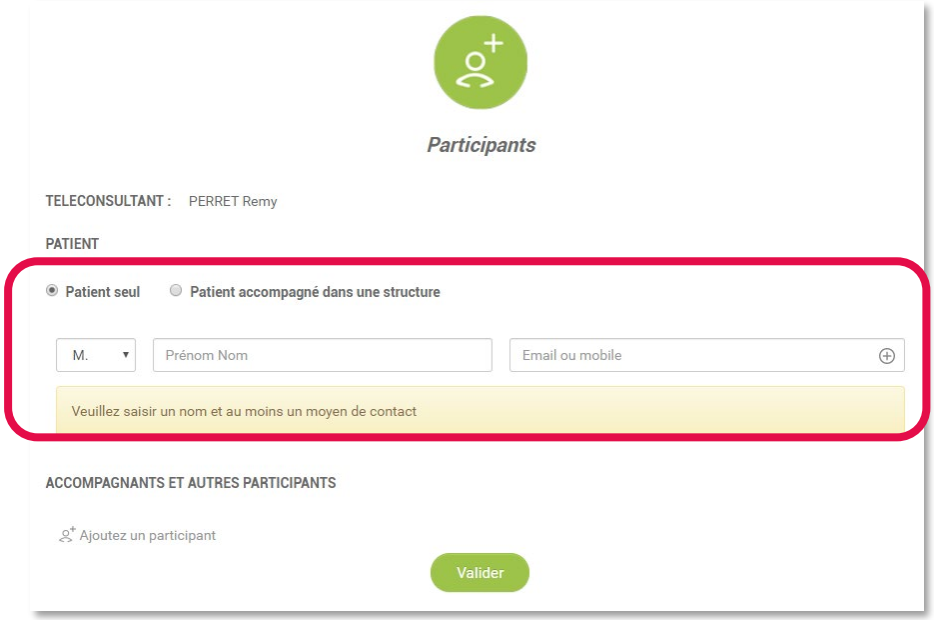

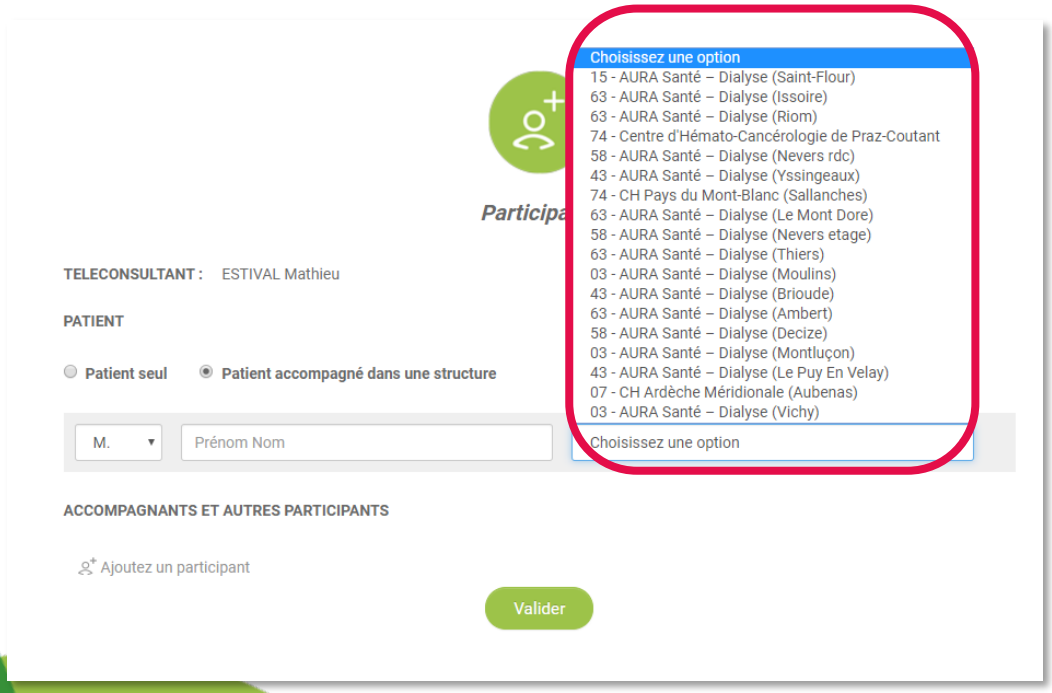

© Gcs Sara

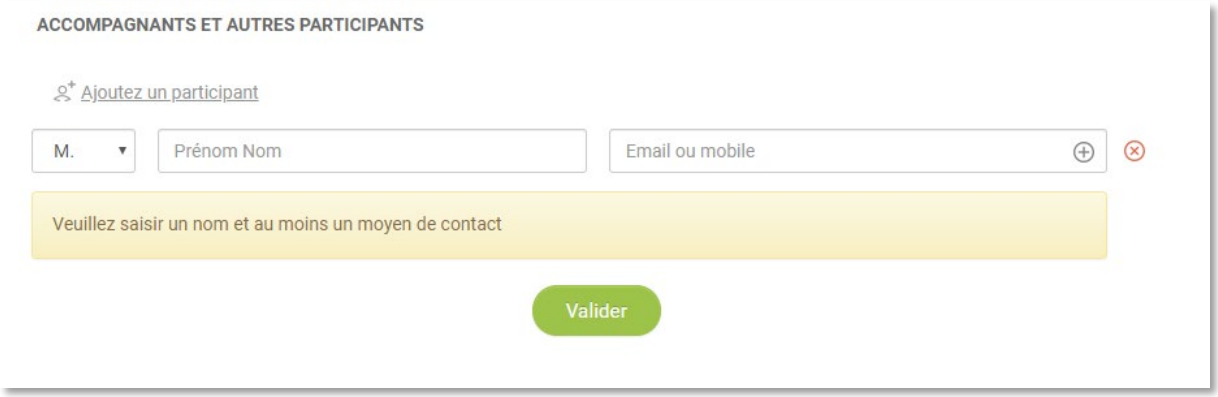

CHOIX DE L'HORAIRE ET DES ELEMENTS DE SUIVI

1. Choisissez le **jour et l'heure de la téléconsultation**
2. **Si votre téléconsultation est payante**, vous pouvez préciser ici le montant maximal facturable. A la fin de la téléconsultation, vous pourrez facturer un montant compris entre 0 et ce montant maximal.

   ⚠ Attention au délai du paiement : vous disposez d'**une semaine pour confirmer le paiement**
3. Rajouter si besoin, des **étiquettes** pour faciliter votre suivi, ou un commentaire : ils seront visibles sur votre tableau de bord général
4. Puis Valider

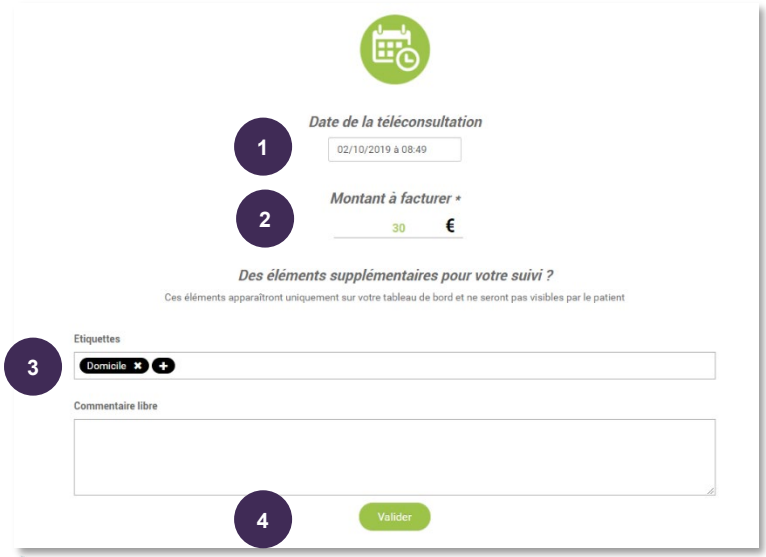

© Gcs Sara

FINALISATION

C'est fini ! Votre téléconsultation est planifiée.

Un **résumé** vous est affiché à l'écran.
Vous pouvez notamment **récupérer le lien spécifique pour lancer la téléconsultation le jour J**, et le stocker où bon vous semble, par exemple dans votre logiciel de rendez-vous.

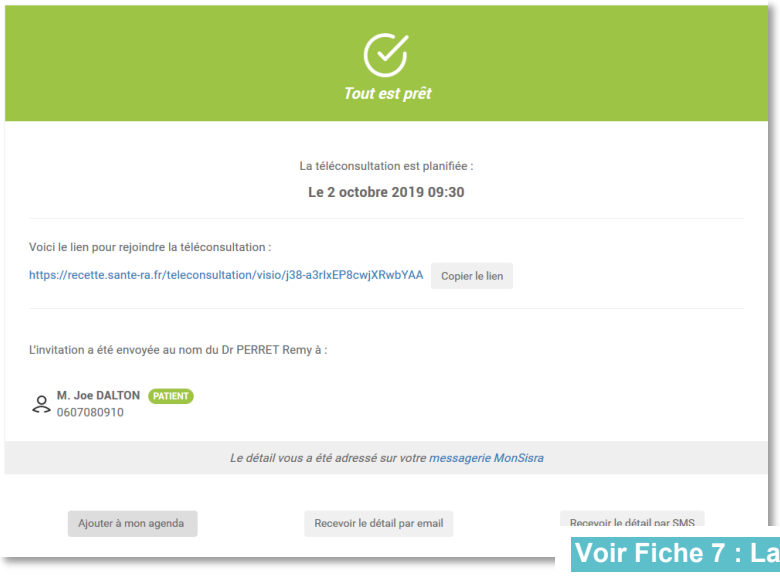

Voir Fiche 7 : Lancer la téléconsultation côté PS

Une alerte par SMS ou par email a été envoyé au patient.
Elle lui indique la procédure à suivre.

Exemple de SMS envoyé :

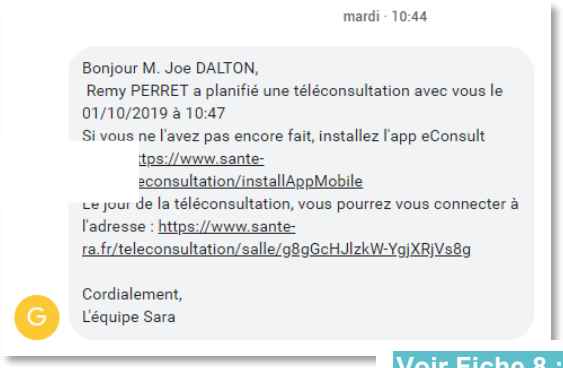

Voir Fiche 8 : Lancer la téléconsultation côté patient

Un rappel par email ou SMS vous sera envoyé ainsi qu'au patient 15 minutes avant la téléconsultation.

© Gcs Sara

FICHE 5

GÉRER SES PRÉFÉRENCES DE PAIEMENT

ACCES

Depuis « Planifier une téléconsultation » (Fiche 4)

OU Depuis www.sante-ra.fr/teleconsultation, cliquez sur **« Mes préférences »**

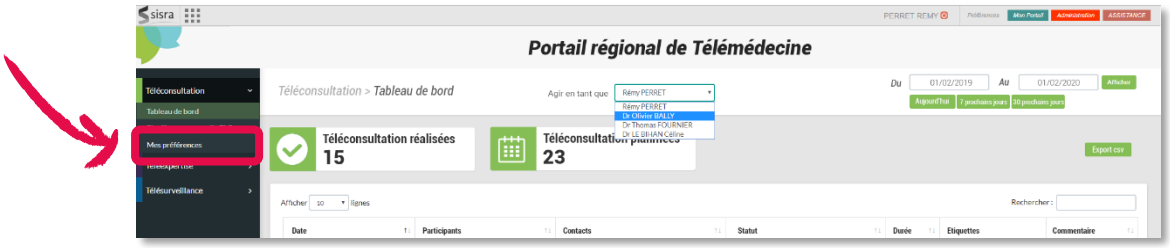

Solution de paiement en ligne retenue par le Gcs Sara afin de permettre à vos patients de régler par carte bancaire leur téléconsultation.
Des frais seront appliqués par la plateforme STRIPE, soit 1,4% + 0,25c

Exemple : pour une consultation à 25 euros, 60 centimes seront prélevés par Stripe

Pour en savoir plus sur les conditions : https://stripe.com/fr/pricing

Le Gcs Sara n'est pas impliqué dans le processus de facturation :

- les données bancaires ne sont pas stockées sur les serveurs du Gcs Sara
- le Gcs Sara ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de litige entre le patient et le professionnel de santé réalisant la téléconsultation.

© Gcs Sara

FONCTIONNEMENT

- Vous pouvez **définir un montant à payer** pour chaque téléconsultation.
- **Le patient devra saisir ses coordonnées bancaires** avant la téléconsultation.
- **Le paiement n'est pas immédiat**, seule une empreinte bancaire est enregistrée.
- A la fin de la téléconsultation, vous pourrez choisir de facturer un **montant personnalisé**, dans la limite du montant que vous aurez défini lors de la planification.
- **A la validation de l'acte**, le montant sera débité au patient et crédité sur votre compte STRIPE.

Un bouton **ASSOCIER UN COMPTE STRIPE** est disponible :

Ce bouton vous renvoie vers le site de stripe où vous pouvez créer un compte ou utilisez un compte déjà existant. A la fin du processus, vous êtes redirigé vers la plateforme SARA et votre écran évolue afin d'afficher la confirmation d'association « SARA / STRIPE »

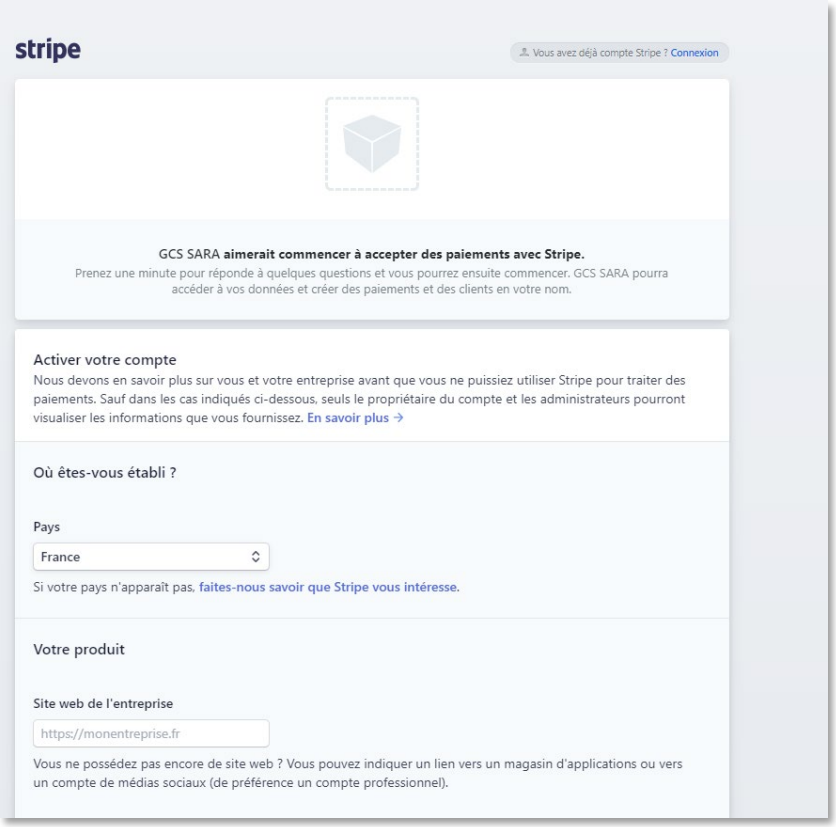

© Gcs Sara

Vous pouvez ici définir le **montant par défaut** que vous souhaitez facturer aux patients.
A chaque nouvelle planification d'une téléconsultation, ce montant vous sera proposé mais il sera toujours possible de le modifier à ce moment-là.

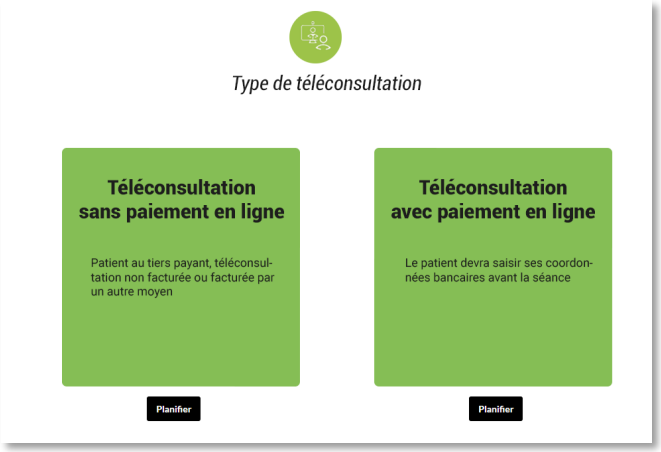

© Gcs Sara

FICHE 6

ENVOYER DES DOCUMENTS AU PATIENT

A l'issue de la téléconsultation, mais aussi d'une manière générale, il est possible **d'envoyer des documents au patient, par voie sécurisée**.
Vous utiliserez pour cela MonSisra

Le patient recevra le document dans son espace régional ViaPatient

PROCEDURE

Depuis votre logiciel métier (ou n'importe quel logiciel équipé d'une fonction « imprimer ») :

1. Sélectionner la **fonction d'impression** puis l'imprimante MonSisra

Une fenêtre MonSisra s'ouvre, vous invitant à enchainer les étapes suivantes :

2. Choisir le **type de document** (ordonnance, compte rendu, etc…)

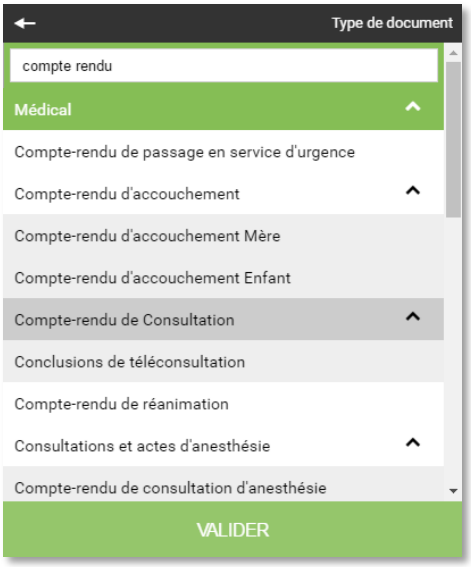

© Gcs Sara

3. Choisir un **patient** (dans l'annuaire régional des identités patient)

Le patient existe déjà dans l'annuaire régional (la majorité des cas) :

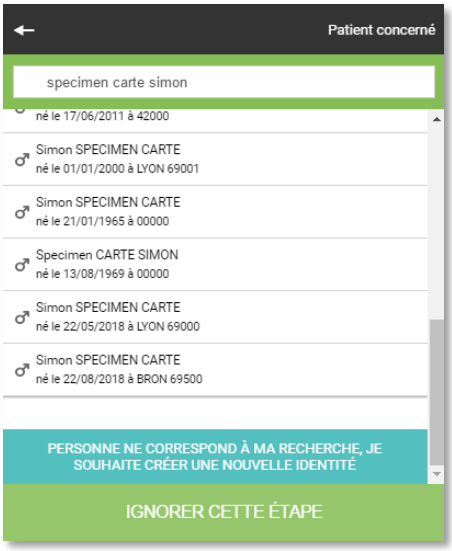

Le patient n'existe pas dans l'annuaire régional :

Il vous est possible de créer une nouvelle identité

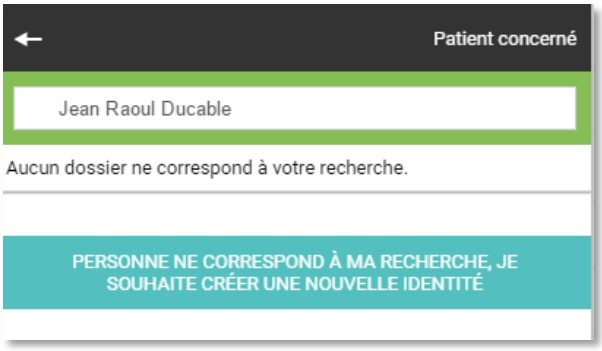

Le formulaire de création d'un nouveau patient s'affiche :

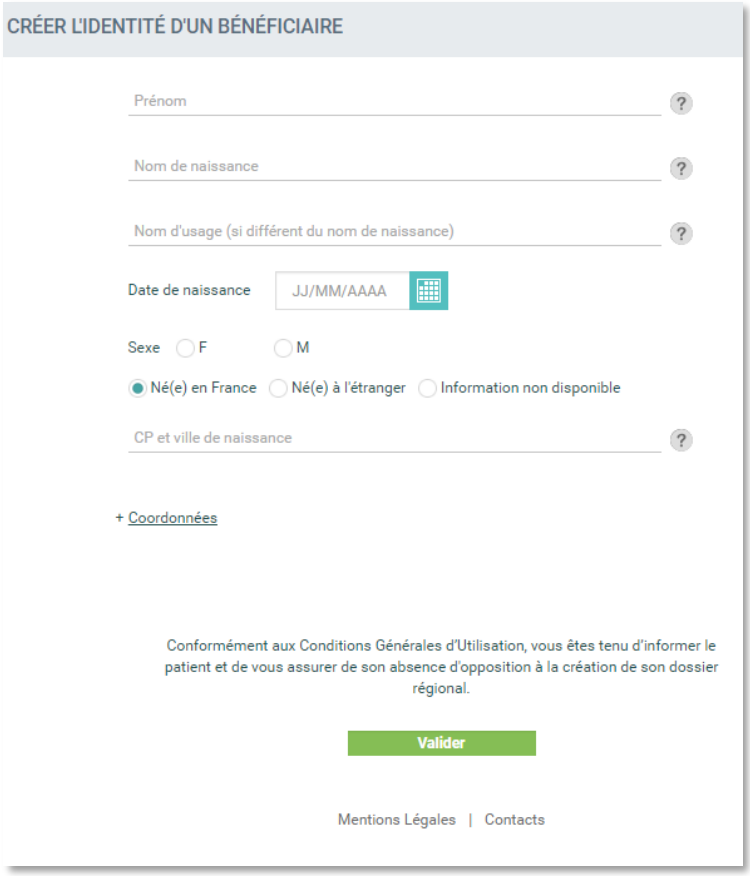

Afin de bien respecter les **règles d'identitovigilance**, le Gcs Sara met à votre disposition sur simple demande une **plaquette « Mode d'emploi »**

4 Choisir éventuellement un **destinataire.**
Vous pouvez tout à fait rajouter par exemple un confrère, et même une pharmacie en destinataire.

Si vous ne souhaitez envoyer le document qu'au patient, cliquez sur VALIDER sans sélectionner de destinataires.

© Gcs Sara

5 Mettre en **copie le patient**

L'écran récapitulatif ressemblera à ceci, il vous est alors possible de cocher la case « copie au patient »

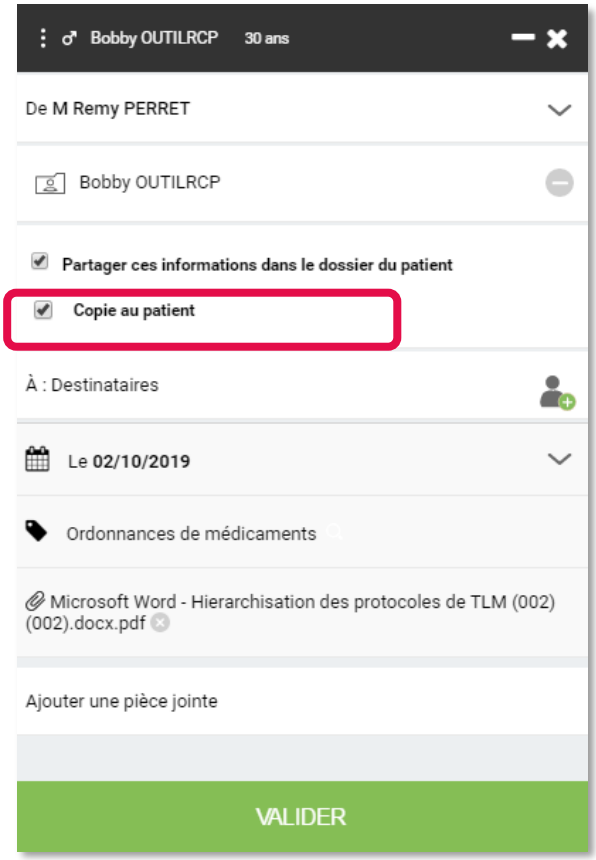

Deux cas de figures peuvent se présenter à vous :

- **Le patient possède déjà un compte régional** ViaPatient : la case se coche, et vous pouvez valider l'envoi
- **Le patient ne possède pas encore de compte.**

© Gcs Sara

Dans ce cas une fenêtre vous invite à créer le portail régional du patient :

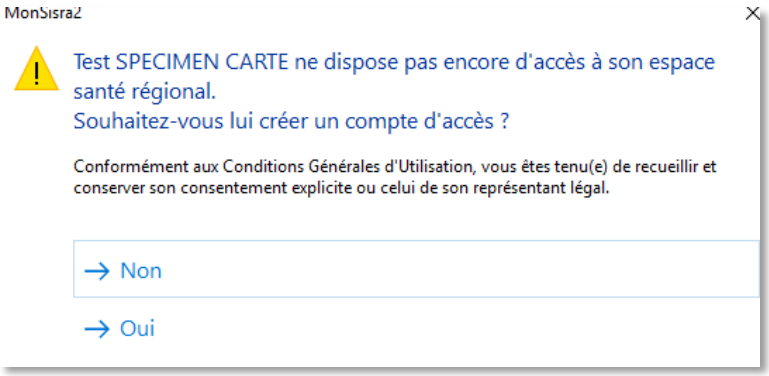

Une page s'ouvre dans votre navigateur et il vous sera demandé uniquement l'email et le numéro de mobile du patient :

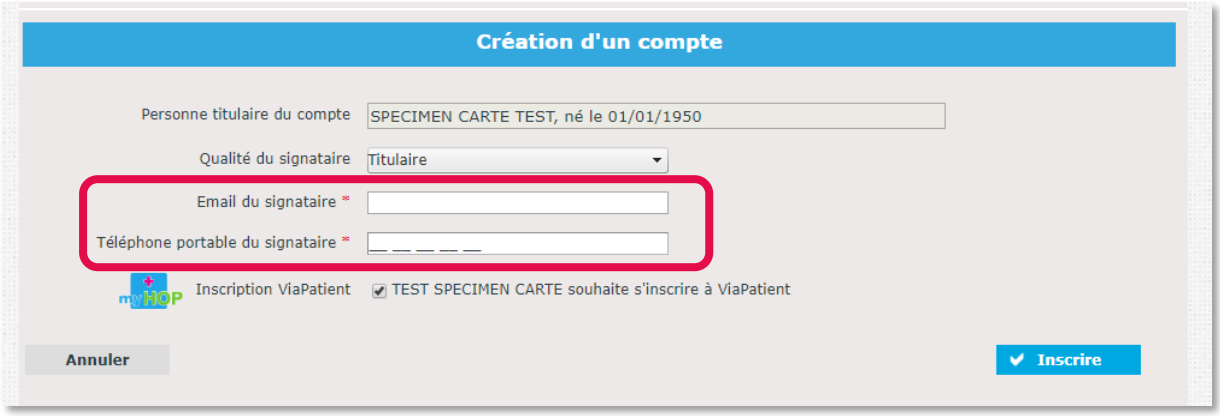

Une fois l'inscription finalisée, vous pouvez finalement cocher la case 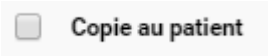

puis finalisez l'envoi.

Le patient recevra une alerte par mail lui indiquant qu'un document est disponible dans son espace patient. La procédure est sécurisée par la réception d'un code à usage unique par SMS. C'est **pourquoi il indispensable de recueillir auprès du patient avant la téléconsultation son adresse email et son numéro de téléphone mobile** (qui vous serviront d'ailleurs aussi pour planifier la téléconsultation).

© Gcs Sara

FICHE 7

LANCER LA TÉLÉCONSULTATION COTÉ PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Plusieurs chemins sont possibles pour lancer votre téléconsultation le jour J, selon votre convenance et votre organisation :

- **En utilisant le lien :**

Le lien de la téléconsultation vous a été fourni lors de la planification, vous pouvez par exemple le stocker dans votre propre calendrier

- **En utilisant le tableau de bord**

Rendez-vous sur www.sante-ra.fr/teleconsultation ou bien depuis MonSisra , onglet « Mon Portail », puis Téléconsultation. Lorsque le patient est en salle d'attente, le libellé « Patient en salle d'attente » et le bouton Rejoindre vous permet de lancer la téléconsultation.

- **En utilisant le rappel reçu dans MonSisra**

Dans votre messagerie, vous recevrez 15 minutes avant la téléconsultation un rappel, vous redonnant le lien cliquable

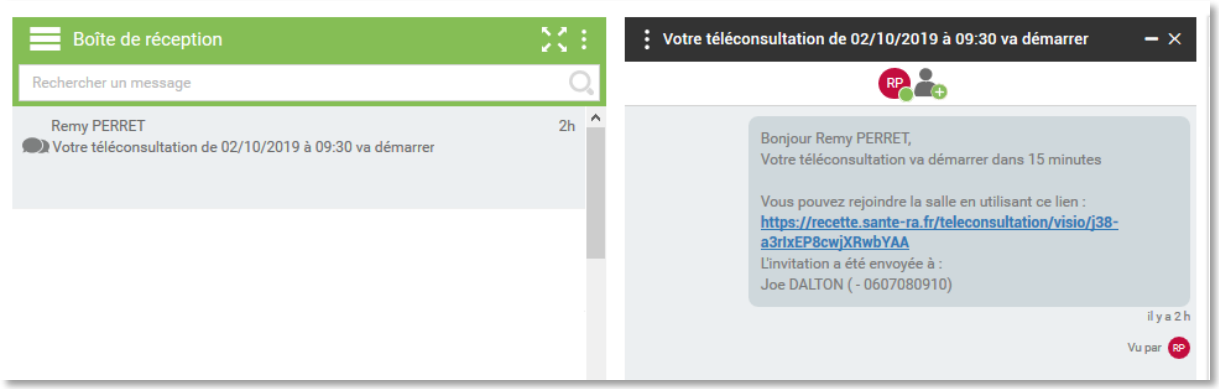

Quel que soit le chemin d'accès, une fois le lien lancé, il vous est proposé de lancer la vidéo dans votre navigateur, ou dans MonSisra :

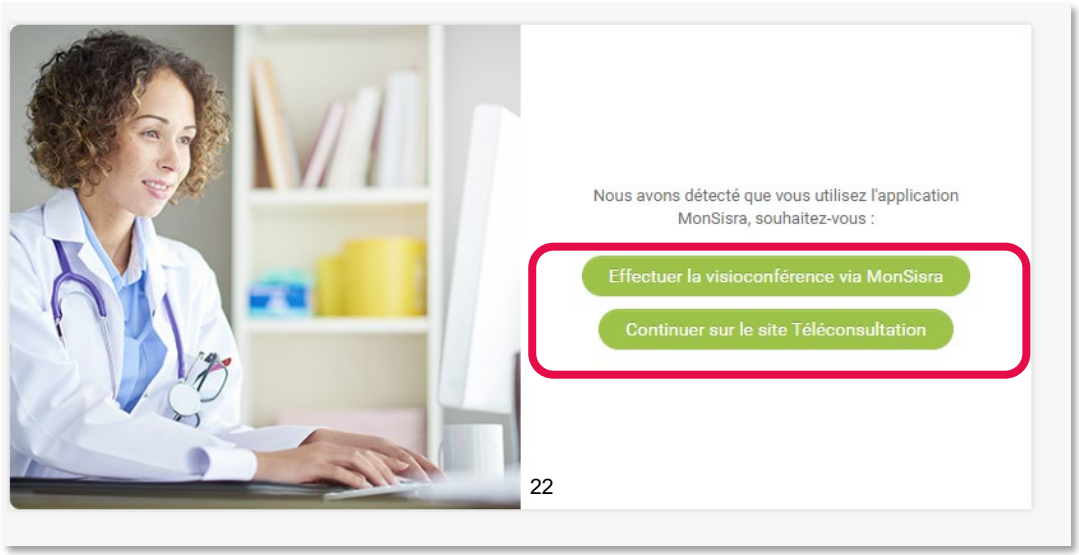

© Gcs Sara

Si vous avez MonSisra , il est préférable de choisir « Effectuer la visioconférence via MonSisra ».
La fenêtre de vidéo se lance alors :

Permet de partager votre écran avec vos interlocuteurs à distance

Gérer vos paramètres avancés (choisir son micro, caméra ou autre objet connecté)

Activer ou couper votre microphone

Raccrocher

Activer ou couper votre caméra

Modifier l'affichage des miniatures webcam

Passer en mode plein écran

Gérer vos paramètres avancés

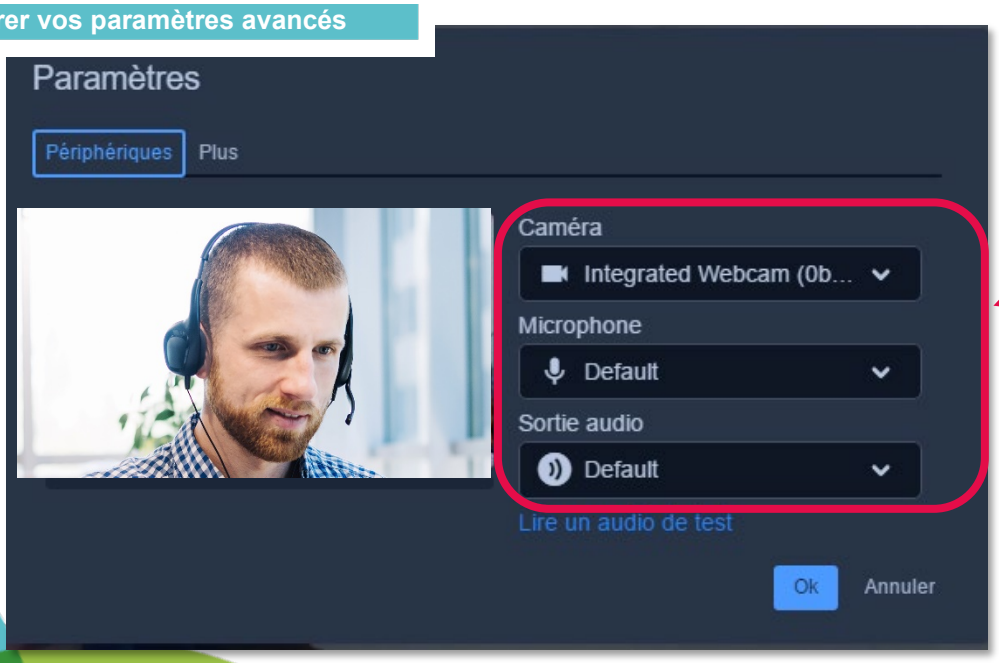

Choisissez vos périphériques audios et vidéos

© Gcs Sara

FICHE 8

LANCER LA TÉLÉCONSULTATION COTÉ PATIENT

Le patient peut choisir de réaliser sa téléconsultation depuis un smartphone Android/Iphone, ou depuis un ordinateur PC/MAC équipé d'un navigateur Chrome ou Firefox

DEPUIS UN MOBILE

L'application mobile eConsult Sara est disponible sur les stores Apple et Android.
Celle-ci est gratuite et ne nécessite pas la création d'un compte par le patient.

1. Le patient reçoit une alerte par SMS ou par email, puis clique sur le lien.
2. Une page web intermédiaire l'invite à lancer sa téléconsultation dans l'application eConsult SARA, qu'il peut alors télécharger en suivant les consignes à l'écran.
3. L'application eConsult Sara s'ouvre, et le patient doit confirmer son identité
4. Puis l'échange vidéo débute.

© Gcs Sara

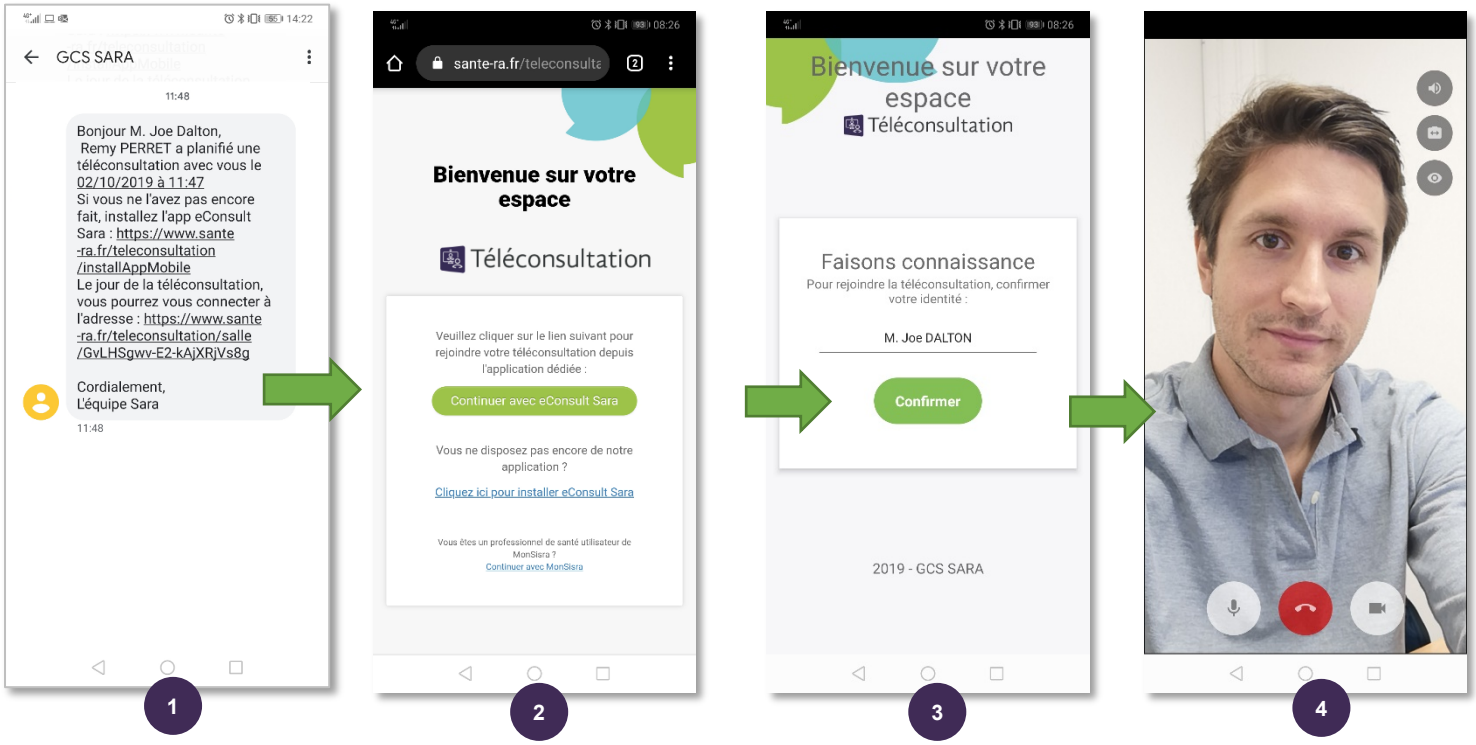

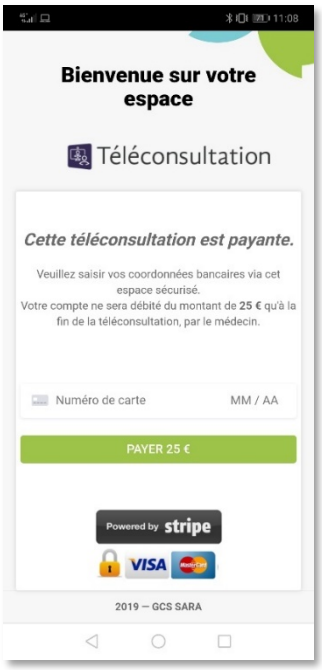

➔ Si la téléconsultation est payante, **un formulaire de paiement par carte bancaire** est d'abord proposé au patient.

➔ Si le médecin n'est pas encore connecté,
le patient se retrouve dans une « salle d'attente » virtuelle :

DEPUIS UN ORDINATEUR

Celui-ci peut être un PC Windows, ou un MAC, mais il doit être équipé d'un navigateur récent (type Chrome ou Firefox), ainsi que d'une **caméra** et d'un **micro**.
La téléconsultation se lance en cliquant sur le lien reçu par exemple par email.

⚠ Il est fortement recommandé **d'inciter le patient à tester en amont de la téléconsultation sa configuration** (webcam, navigateur, etc)

Il lui est proposé de le faire dans l'email d'invitation qu'il reçoit, via ce lien :
https://www.sante-ra.fr/teleconsultation/test

© Gcs Sara

FICHE 9

L'ANNUAIRE RÉGIONAL DES EXPERTS

Le Gcs Sara référence des professionnels de santé qui se déclarent volontairement et de manière autonome comme « expert ». N'importe quel professionnel de santé, de toute profession, peut ainsi contribuer.
En effectuant cette démarche, il est donc susceptible d'être sollicité pour des avis, mais n'a pas une obligation contractuelle de répondre à la demande.

La déclaration se fait en se connectant à www.sante-ra.fr/teleexpertise

Cocher la case.
Un ensemble de champs supplémentaires apparait alors et vous permet de préciser votre activité

En quelques lignes vous pouvez décrire votre activité.

Il est possible de décrire les prérequis que vous exigez en texte libre et/ou en rajoutant des pièces jointes (par exemple un formulaire pdf, word…)

Il est possible d'apparaitre dans l'annuaire, mais d'utiliser un autre outil de téléexpertise que MonSisra. Le demandeur sera alors redirigé vers l'outil de l'expert

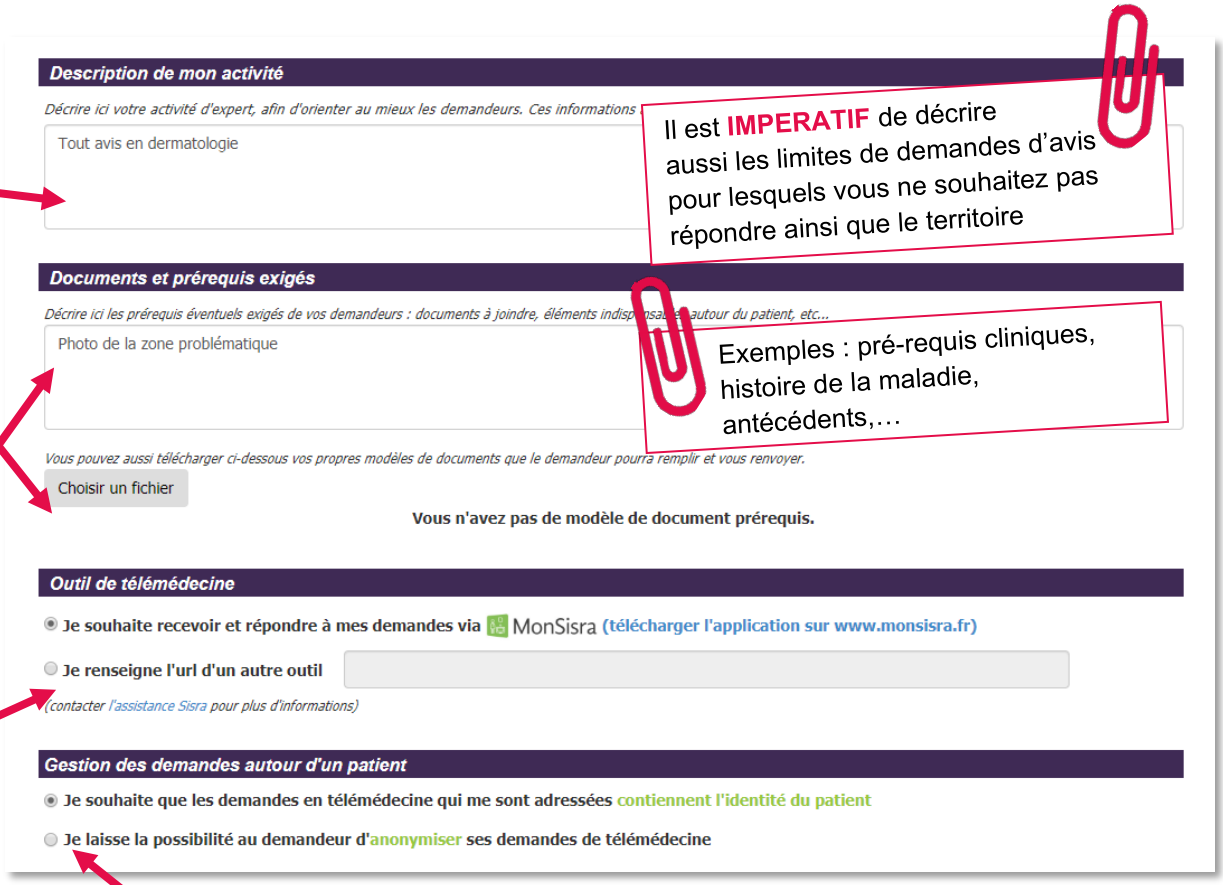

Vous pouvez exiger, ou non, que le requérant sélectionne dans le référentiel régional l'identité du patient lors de sa demande

L'enregistrement de ces informations se fait automatiquement au fur et à mesure que vous les remplissez

© Gcs Sara

FICHE 10

EFFECTUER UNE DEMANDE DE TÉLÉEXPERTISE

1. Depuis MonSisra , onglet « Ma messagerie » cliquez sur le +

2. Puis sur Demander une expertise

3. La **zone de recherche** vous permet de rechercher un expert par nom et/ou spécialité et/ou ville/code postal.

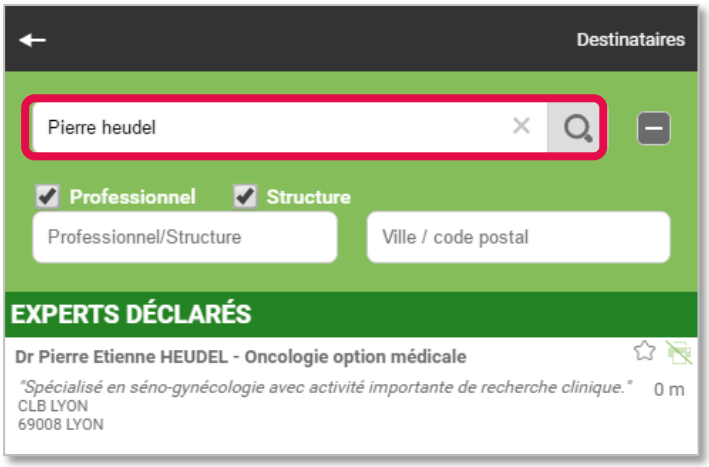

4. Vous serez invité à renseigner **l'identité du patient** (de manière obligatoire ou facultative selon les préférences de l'expert).

5. Enfin, une conversation démarre avec un message envoyé au nom du médecin expert, qui vous indique les prérequis qu'il exige, en texte libre et/ou documents à télécharger à et lui renvoyer. Vous pouvez poser votre question, joindre des documents, photos…

© Gcs Sara

6 A n'importe quel moment, il est possible de **générer une synthèse de conversation PDF**, qui reprend l'ensemble de la conversation et des pièces jointes échangées. Vous avez la possibilité de récupérer ce document ou de l'envoyer à quelqu'un d'autre.

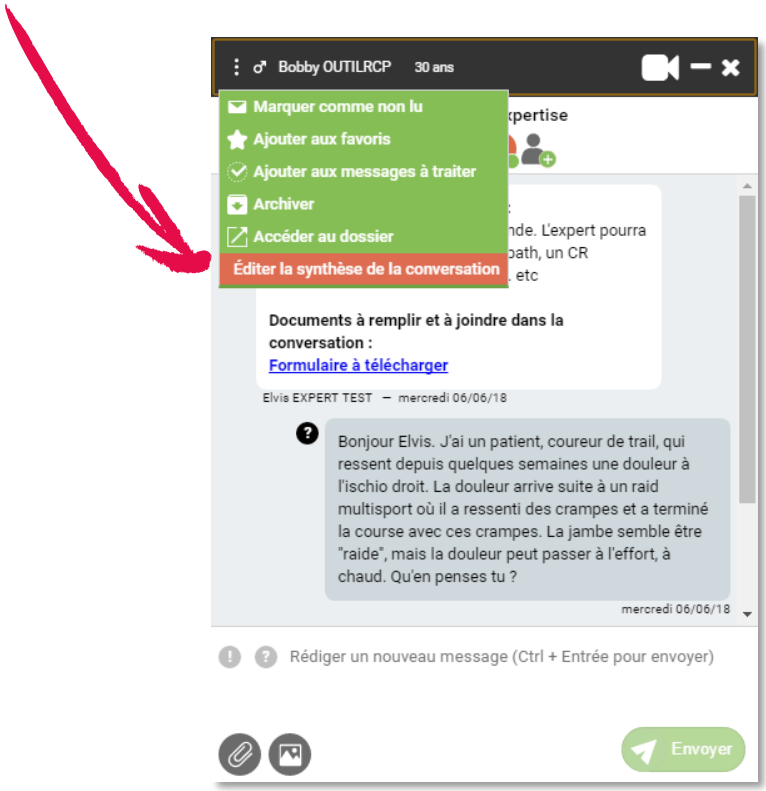

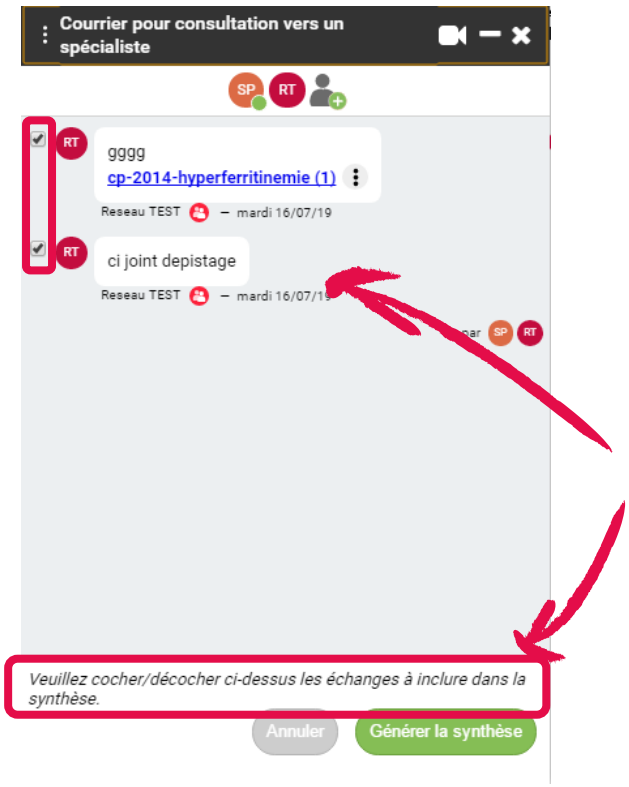

Vous pouvez sélectionner les éléments à intégrer à cette synthèse

© Gcs Sara